Rappel de produit
pour des raisons de sécurité

Publication du 22/10/2021

CORA rappelle 100% coeur de frisée CORA



- Noms des modèles ou références concernés : **100% coeur de frisée en sachet de 200g**
- Marque : **cora**
- **GTIN 3257983878882 Lot 37512631 021 Date limite de consommation 14/10/2021**
- Conditionnements : **200 g**
- Date début/fin de commercialisation : **du 04/10/2021 au 14/10/2021**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Informations complémentaires : **sachet de 200 g**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **cora / Supermarchés Match / Migros / Houra**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Listéria**
- Risques encourus par le consommateur : **Listeria monocytogenes (agent responsable de la listériose)**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Contacter le point de vente.**
- Préconisation sanitaire :
  Les personnes qui auraient consommé les « produits » mentionnés ci-dessus et qui présenteraient de la fièvre, isolée ou accompagnée de maux de tête, et des courbatures, sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation. Des formes graves avec des complications neurologiques et des atteintes maternelles ou fœtales chez la femme enceinte peuvent également parfois survenir. Les femmes enceintes ainsi que les personnes immunodéprimées et les personnes âgées doivent être particulièrement attentives à ces symptômes. La listériose est une maladie qui peut être grave et dont le délai d'incubation peut aller jusqu'à huit semaines.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **jeudi 11 novembre 2021**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre